



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Alpes-de-Haute-Provence

PGRHM

Arrete-4 CAPD au 04 novembre 2020

Affaire suivie par :

Marie-Christine BARBERO

Tél : 04 92 36 68 60

Mél : ce.pgrhm04@ac-aix-marseille.fr

Avenue du Plantas

04 000 Digne les Bains

Le recteur de l'académie d'Aix – Marseille

- VU la loi n° 84-16 du 11.01.1984 fixant les dispositions relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU la loi n° 90-587 du 04.07.1990, notamment son article 38 créant une commission administrative paritaire unique pour les instituteurs et les professeurs des écoles ;
- VU le décret n° 90-770 du 31.08.1990 relatif aux commissions administratives paritaires communes aux corps des instituteurs et professeurs des écoles modifié par les décrets n° 92-911 du 02.09.1992, n° 2005-1193 du 22.09.2005 et n° 2008-862 du 27.08.2008 ;
- VU le décret n° 2011-183 du 15 février 2011 relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU le décret du président de la République du 6 mars 2019 nommant monsieur Frédéric GILARDOT, directeur académique des services de l'éducation nationale des Alpes de Haute-Provence à compter du 6 mars 2019 ;
- VU l'arrêté ministériel du 4 juin 2018 fixant et portant organisation des élections des représentants du personnel à la commission administrative nationale unique et aux commissions administratives paritaires départementales uniques aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles ;
- VU le procès verbal du dépouillement du scrutin de 6 décembre 2018 ;
- VU la proposition du SNUIPP- FSU 04 du 3 septembre 2020.

ARRETE

Article 1 : La commission administrative paritaire départementale unique aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles des Alpes de Haute-Provence, instituée auprès du directeur académique, est composée comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

Membres titulaires :

- M. Frédéric GILARDOT, directeur académique des services de l'éducation nationale, président ;
- M. Olivier ADROGUER, secrétaire général ;
- Mme Ariane MEYER, inspectrice de l'éducation nationale, adjointe au directeur académique, chargée de l'ASH ;
- M. Jean NAVARRO, inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription de Digne-les-Bains ;
- Mme Marie-Christine BARBERO, chef du pôle gestion des ressources humaines et des moyens ;

Membres suppléants :

- Mme Florence LAFEBER, inspectrice de l'éducation nationale chargée de la circonscription de Sisteron sud ;
- Mme EYSSAUTIER Rachel, inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'information et de l'orientation ;
- Mme Virginie GARCIA, chef du pôle PVEVE ;
- Mme Lydia REBSOMEN, chef du pôle PAFD ;
- Mme Sandra RICHELME, chef de bureau du pôle GRHM ;



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Alpes-de-Haute-Provence

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

Membres titulaires :

Instituteurs et professeurs des écoles fusion des classes exceptionnelle et hors classe :

- Mme Anne MADDALON RAINERO
- M. Stéphane URIOT

Instituteurs et professeurs des écoles de classe normale :

- Mme Ariane SEDES
- Mme Aurore MONTOROY
- Mme Cristel PLUYETTE

Membres suppléants :

Instituteurs et professeurs des écoles fusion des classes exceptionnelle et hors classe :

- Mme Nathalie ESPOSITO
- Mme Brigitte POUPENEY

Instituteurs et professeurs des écoles classe normale :

- M. Stéphane BOUTHORS
- Mme Marie FAURE
- Mme Florie PAULIEN

Article 2 : Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Alpes de Haute-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet au 04 novembre 2020.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la DSDEN et dans le recueil des actes Administratifs.

Fait à Digne les Bains, le 04 novembre 2020.

Pour le recteur de l'académie et par délégation,
l'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'éducation nationale
des Alpes de Haute-Provence.

Frédéric GILARDOT